

Initiatives ministérielles

sans audience, de la suspension rétroactive des droits et d'autres choses du genre.

Nous contestons aussi le projet de loi pour deux autres raisons, à savoir qu'il insiste trop sur les mesures coercitives et pas suffisamment sur la justice ainsi que sur les valeurs humanitaires et qu'il transfère trop de pouvoirs des tribunaux et de la Chambre des communes à la personne du ministre, ce qui risque de mener à des abus dans tout le processus.

Le caucus libéral propose un certain nombre d'amendements que la Chambre devrait examiner. Certains visent la disposition relative à l'évaluation des parents et aux visas de visiteur. Il est incroyablement difficile pour des étrangers de venir au Canada rendre visite à des membres de leur famille. Le système est tellement discriminatoire à l'égard de ces gens-là que c'en est presque gênant pour tous les Canadiens. D'autres amendements concernent les permis de travail et bien d'autres questions.

Le temps dont on dispose dans un débat comme celui-ci est limité. Toutefois, je tiens à dire simplement que, même si la loi a terriblement besoin d'être revue ce projet de loi est à tel point insuffisant, en fait, que nous souhaitons que le gouvernement le retire.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir au sujet du projet de loi C-86. Ce sont-là les premières modifications d'importance que nous apportons à la loi depuis 1978. Il y a beaucoup d'excellentes dispositions dans ce projet de loi. Ce que nous essayons de faire en tant que parti, c'est d'améliorer cette mesure encore davantage.

Les améliorations qui sont proposées au projet de loi se font attendre depuis longtemps, mais je considère que certaines dispositions sont encore inacceptables.

Une voix: Expliquez-vous.

M. Parent: Mon collègue d'en face m'invite à préciser ma pensée, et c'est exactement ce que nous allons faire.

Selon moi, ce qu'il faut noter au départ, c'est qu'à la suite de l'adoption de ce projet de loi, il sera plus difficile pour les immigrants laborieux et honnêtes d'entrer au Canada, et les réfugiés authentiques devront surmonter davantage d'obstacles.

Je me reporte aux dispositions sur les membres de la famille. Le projet de loi prévoit que le gouvernement peut apprécier tous les membres de la famille lorsqu'il

doit rendre une décision sur une demande d'immigration d'un membre de cette famille. Nous sommes opposés à cette disposition et, par l'entremise de l'amendement en question, nous proposons qu'une personne ne soit appréciée qu'en fonction des membres de sa famille qui l'accompagnent.

Il faut se demander comment on peut accepter que les fils payent pour les fautes de leur père ou inversement. Selon moi, les demandes de nombreuses personnes pourraient être rejetées lorsqu'un autre membre de leur famille ne répond pas aux critères, même si cette personne ne demande pas à ce moment-là d'entrer au Canada.

Ainsi, il est injuste d'interdire l'entrée au Canada à toute une famille à cause d'un frère ou d'une soeur qui pourrait avoir des difficultés avec la justice dans son pays d'origine ou pourrait être un activiste qui ne souhaite pas venir s'établir au Canada avec le reste de la famille, même si je ne peux absolument pas comprendre que quelqu'un ne veuille pas venir faire sa vie ici. Il y a des millions de gens qui cherchent à entrer au Canada.

Selon moi, c'est là la façon dont le gouvernement espère interdire l'entrée à de grosses familles. Ce type de famille se retrouve dans la plupart des régions du monde. Je ne pense pas qu'il soit juste qu'un membre d'une famille donnée qui souhaite ou non venir s'établir au Canada puisse empêcher les autres, à cause d'une bêtise ou même d'une infraction quelconque.

Il y a également la question des visas de visiteur. D'après moi, le projet de loi fait bien peu pour améliorer la loi ou son application en ce qui concerne l'attribution des visas de visiteurs.

• (1820)

À l'heure actuelle, il arrive souvent que des Canadiens veulent faire venir des membres de leur famille à titre de visiteurs, mais ces demandes sont systématiquement refusées, parce que les agents d'immigration croient, à tort ou à raison, qu'on demande peut-être un visa de visiteur, alors qu'en fin de compte, on cherche vraiment à s'établir au Canada.

Bien sûr, nous portons un jugement trop hâtif en prêtant à ces demandeurs des intentions qu'ils n'ont peut-être pas. À mon avis, il faudrait au moins croire en leur parole et, si nous constatons qu'ils viennent au Canada et abusent du système, nous pourrions alors les expulser. D'après moi, monsieur le Président, une fois expulsée, la personne ne devrait plus avoir le droit de revenir au Canada par la suite. Nous devrions tous admettre cela comme étant fondamentalement équitable.